



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 07 juillet 2021

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : situation inquiétante au STAPS de Valenciennes

Madame la Ministre,

L'annonce brutale de la fermeture du master MEEF EPS 1^{ère} année pour la rentrée 2021, prise unilatéralement par l'INSA composante de l'UPHF, a été douloureuse pour les étudiant-es (environ 70) de la licence 3^{ème} année mention éducation motricité (EM) et les personnels.

Au-delà des débats de fond et de l'autonomie des universités dans leur offre de formation, cette annonce n'est pas acceptable sur la forme. Nous ne comprenons pas que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne soit pas intervenu pour stopper ou, tout du moins, décréter un moratoire d'un an à ce projet de fermeture. Ceci dans le souci de l'avenir des étudiant-es et pour préserver leur intégrité psycho sociale déjà mise à mal par le contexte sanitaire qu'ils ont vécu depuis mars 2020. Il nous semble y avoir une faille déontologique de respect vis-à-vis des étudiant-es et des missions de notre service public.

Cette suppression s'est trouvée liée simultanément à une annonce, pour la rentrée 2021, de création dans l'urgence par l'INSA d'un parcours à l'intitulé « PEPS ». Il serait inséré dans un autre Master IEAP du STAPS où seulement 25 places seraient offertes. La création de ce nouveau parcours/master ne règle en rien la question de la suppression du master « MEEF EPS » et du devenir de l'ensemble des étudiant-es de la L3 EM. A notre connaissance, à ce jour aucune place n'est offerte dans les autres antennes de l'INSPE de Lille pour ceux-celles toujours motivé-es par la poursuite en MEEF et lorsque cela est possible, cela entraîne de nouveaux frais et désagréments non compensés pour ces étudiant-es.

Que l'INSA crée un nouveau parcours dans un autre master pourquoi pas, mais en ne supprimant pas le MEEF EPS. Nous sommes en total désaccord avec l'argument entendu visant à justifier la suppression. Se référer à un faible taux d'insertion professionnelle sur la base d'un taux de réussite au CAPEPS bas sur une année est fallacieux. Rappelons que les missions de service public de l'ESR comprennent la nécessité pour toute université d'offrir sur son territoire une préparation aux concours de la fonction publique, une offre de formation et une délivrance d'un diplôme de master MEEF EPS. La note du SIES 21.02 de mars 2021 indique que la licence STAPS est une des filières ayant un des meilleurs taux d'insertion professionnelle.

Par ailleurs cette suppression du MEEF EPS fragilise l'avenir de la licence mention EM du STAPS de l'UPHF dans ce bassin de vie. A l'heure où nous manquons d'enseignant-es cela n'est pas cohérent d'un point de vue national.

Enfin la situation du STAPS de Valenciennes, comme bien d'autres, n'est plus tenable pour les personnels pour assumer leurs missions de formation. Il y a mise en danger de leur santé. Par exemple trois départs de titulaires cette année et un l'an passé (un EC et deux statuts 2nd degré EPS) ne sont pas compensés et programmés à ce jour dans la campagne d'emploi via galaxie. Seul deux postes de contractuel EPS sont prévus et non pourvus à ce jour. A ce stade l'offre de formation risque d'être très mal concrétisée à la rentrée.

Ainsi nous vous sollicitons pour reconsidérer cette situation, en lien avec l'INSPE de l'université, Madame la Rectrice, le Président de l'UPHF et le Directeur de l'INSA.

Nous demandons:

- Le retour l'an prochain (R 2022) d'un MEEF EPS 1^{ère} et maintien de la 2^{ème} année à l'UPHF
- Le suivi personnalisé de l'ensemble des étudiant-es de la L3 EM pour la rentrée 2021
- Une augmentation de moyens humains titulaires en STAPS via la campagne d'emploi galaxie avec 4 postes d'enseignant-es d'EPS pour les rentrées 2022 et 2023 et au moins 4 postes pour les enseignant-es chercheur-es (la C3D estime le déficit autour de 20 emplois pour Valenciennes ne serait-ce que pour être à une moyenne nationale des STAPS qui est de 1 poste pour 35 étudiant-es)
- La restructuration, a minima, en département de la filière STAPS dans cette UPHF pour que ce STAPS retrouve une autonomie d'organisation, de fonctionnement collégial et de projection pour le maintien et le développement de cette filière à Valenciennes.

L'argument renvoyant systématiquement à l'autonomie des universités n'est plus audible face à l'urgence et aux dégâts provoqués par ces situations. L'ensemble des agents souhaite pouvoir remplir les missions de service public vis-à-vis de la jeunesse. Une régulation et un engagement solidaire du ministère de tutelle pour sortir par le haut de ces situations néfastes pour les étudiant-es et les personnels doivent avoir lieu.

Soyez assurée, Madame la Ministre, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît Hubert
Secrétaire général



Pascal Anger
secrétaire national en charge
de l'enseignement supérieur

po/Emilie Jankowiak
Secrétaire académique

Copie à Mme Barthez (DGESIP), M. Jolion (Cabinet), Mme la Rectrice, M. le Président de l'université de Valenciennes (UPHF), M. le Directeur de l'INSA de l'UPHF, au secrétariat du CHSCT du MESRI